

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Séance ordinaire du 17 février 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	HATRI Aïcha	PAULY Elsa
BALCERZAK Roland	BARILLARO Jérémy	VETZEL Caroline
BASTIEN Laure	LORENTZ Maurice	MELEO Guy
BECKER Patrick	HERGAT Michel	SCHULTZ Laurent
BERNARDI Alessandro	HOLSENBURGER A.	SCHNEIDER Brigitte
OCTAVE Henri	KOWALCZYK Maryline	TSCHIERSCH Laurent
CORAZZA Jean-Luc	FERRERO Marc	SCHIVRE Marc
ENGELMANN Fabien	MATHIEU Bertrand	PARPETTE Jerry
FRANIATTE Éric	MEDVES Jean-François	
GRILLO Marie	VEINNANT Bernard	
LOPICO Aurélie	GUERMANN Bernard	
POUGET Clémence	HERFELD M-L.	
WEIS Mathieu	LUCCHINI Marc	
PHILIPPE Lionel	JURCZAK Serge	
ZIEGLER Damien	TACCONI Pierre	

Procurations :

DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FRIIO Marie-Rose	a donné procuration à	LIONEL Philippe
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
DEISS Murielle	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
VUILLEMARD Patrick	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
RENAUX Patricia	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
CINO Frédéric	a donné procuration à	OCTAVE Henri
RICCI Roland	a donné procuration à	GUERMANN Bernard
LOGEARD Flavien (à partir du point 2)	a donné procuration à	LORENTZ Maurice (à partir du point 2)
BLUDSZUS Josette	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
THOMMES Thierry	a donné procuration à	HERGAT Michel
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland

Absents excusés :

WATRIN Audrey KASPAR-COTRUPI Angèle REBSTOCK-PINNA A. SCHUTZ Sylvie

Absents non excusés :

SCHITZ Denis BEY Michèle

La séance débute à 18h11.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 14
Absents : 8

A partir du point 2 :

LORENTZ Maurice arrive pendant le point 2.
PARPETTE Jerry ne participe pas au vote du point 2 au point 5.

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 15
Absents : 7

La séance est levée à 19h00.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU
GIORDANO Michaël, Chargé de Missions Transports du SMiTU

POINT 5 – DELIBERATION N°2021/I-5 - TRANSFERT DU MARCHÉ DE LOCATION DE VEHICULES DE LA SPL AU SMiTU

Vu la délibération n° 2021/I-64 relative au choix du délégataire de service public pour l'exploitation du service de transport public relevant de la compétence du SMiTU

Vu le contrat d'obligation de service public conclu entre le SMiTU et la SPL Trans Fensch en date du 24 décembre 2013,

Considérant qu'il apparaît à présent indispensable, que le Comité syndical autorise le Président du SMiTU à signer l'avenant de transfert du marché référencé ci-dessous et conclus par la SPL Trans Fensch :

- N° de marché : M2020/001 ;
- Objet du marché : Location de cars et bus articulés pour la SPL Trans-Fensch.

Ce marché est décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : location de cars scolaires avec boîte de vitesse automatique, de 56 places assises minimum ;
- Lot n°2 : location de cars scolaires avec boîte de vitesse automatique de 68 places assises maximum ;
- Lot n° 3 : location de bus articulés avec boîte de vitesse automatique de 43 places assises et 104 places debout.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum en quantité. Il est conclu à :

- Prix forfaitaire pour la location annuelle des véhicules ;
- Prix unitaire pour les éventuelles locations supplémentaires.

Les bons de commande sont notifiés au fur et à mesure des besoins. Le montant de ce marché à bons de commandes est sans montant minimum ni maximum.

La durée de ce marché est établie de la façon suivante :

- Durée d'exécution : 12 mois à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Deux reconductions tacites, chacune d'une durée de 12 mois ;
- Date de fin du marché après deux reconductions : 31 mars 2023.

En effet, vu le choix du comité syndical relatif à l'attribution de la délégation de service public, il convient à présent de reprendre en propre l'exécution du marché conclu par la SPL Trans Fensch, et ce afin de pouvoir mettre à disposition du nouveau délégataire les véhicules en locations à compter du 1^{er} avril 2021.

Le montant total estimé du coût de locations de ces véhicules est estimé à 1 530 432 euros TTC maximum par an.

Il se décompose de la manière suivante :

- 12 autocars de douze mètres pour un montant estimatif de 388 800 euros TTC par an ;
- 24 autocars de treize mètres pour un montant estimatif de 846 720 € TTC par an ;
- 1 midi car pour un montant estimatif de 24 336 euros TTC par an ;
- 1 multivan pour un montant estimatif de 11 376 euros TTC par an ;
- 6 autobus articulés pour un montant estimatif de 259 200 euros TTC par an.

Cette décomposition est susceptible d'être modifiée en fonction des besoins d'exploitation.

Le Bureau Syndical du 3 février a donné un avis favorable.

La Commission Finances – Personnel du SMiTU s'est déroulée mercredi 10 février 2021 et a donné un avis favorable.

La Commission Transport et Réseau du SMiTU s'est déroulée lundi 15 février 2021 et a donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché référencé ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits au budget 2021.

Monsieur PARPETTE Jerry, délégué de la commune d'Hettange-Grande, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Président à signer l'avenant de transfert du marché référencé ci-dessus ;
- décide d'inscrire les crédits au budget 2021.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 18 février 2021

Le Président,

Roger SCHREIBER

